



Réponses de la France insoumise aux 9 organisations de retraités

1) Êtes-vous favorable à un retour à l'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen ?

Nous indexerons le montant des pensions sur les salaires (en vigueur avant 1987), qui sont traditionnellement plus dynamique que l'inflation. En effet, c'est à partir de l'indexation sur l'inflation sous Jacques Chirac que le niveau de vie des retraités à commencer à stagner

2) Êtes-vous prêts à prendre des mesures pour un rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2014 et pour éviter que cette dégradation programmée se poursuive ?

La dégradation programmée du pouvoir d'achat de nos retraités est alarmante et nous partageons votre inquiétude à ce sujet. À cette fin, nos propositions en la matière sont nombreuses : bloquer les prix des produits de première nécessité, encadrer les prix alimentaires par des prix maximaux établis par un coefficient multiplicateur et limiter les marges de la grande distribution, garantir en permanence l'accès à cinq fruits et légumes de saison à prix bloqués, annuler les hausses du tarif du gaz depuis 2017, rendre effectif le droit à l'eau et à l'assainissement par la gratuité des mètres cubes indispensables à la vie digne et par la suppression de l'abonnement, instaurer une tarification progressive de l'énergie et garantir la gratuité des premières quantités indispensables à une vie digne, etc.

De plus, dès notre arrivée au pouvoir, le minimum vieillesse sera porté au niveau du seuil de pauvreté (1063€) pour garantir des conditions de vie dignes pour toutes et tous. Pour une carrière complète (départ à 60 ans et 40 annuités), le projet de la Nouvelle Union populaire écologique et sociale porte les propositions suivantes :

- La pension minimale portée au niveau du SMIC revalorisé, soit 1500 euros
- L'intégration des trimestres au RSA
- La fin de la décote de 1,25% par trimestre manquant pénalisant surtout les carrières incomplètes

pour en savoir plus sur notre campagne
rendez-vous sur **NUPES-2022.fr**



et notamment les femmes

Toutes ces mesures permettront d'augmenter le pouvoir d'achat des retraités, leur permettant de vivre dignement, évitant l'augmentation de la précarité de nos aînés.

3) Êtes-vous favorable à l'annulation de la hausse de la CSG ? Êtes-vous pour la mise en place d'une assurance maladie financée par les cotisations sociales ?

La CSG, comme l'impôt sur le revenu, sera réformée pour devenir progressive. Avec les nouveaux barèmes de ces impôts, toutes les personnes touchant moins de 4000 euros par mois seront gagnantes.

Concernant l'assurance maladie, le système des complémentaires est injuste, et particulièrement pour les retraités auxquels elles imposent des tarifs exorbitants. Le gouvernement de la Nouvelle Union populaire intégrera les complémentaires au sein de la Sécurité sociale pour :

- Rembourser à 100% les soins prescrits, ce qui bénéficiera au pouvoir d'achat des retraités
- Économiser une partie des frais de gestion astronomique des complémentaires et répercuter ces économies pour les usagers

En résumé, les primes exorbitantes versées aux mutuelles seront un mauvais souvenir et les usagers paieront moins pour leur santé.

4) Quelles mesures envisagez-vous pour améliorer le système de santé hospitalier et le faire fonctionner de nouveau correctement (création de lits, embauches, etc.)

Nous aborderons cette question en deux axes. D'abord, il convient de rappeler que l'austérité et la marchandisation ont disloqué nos établissements de santé, notamment les hôpitaux. Nous ambitionnons de reconstruire le service public hospitalier, en permettant son accès à toutes et tous.

L'hôpital public doit être le cœur du système de soins. Son rôle central nous impose de le renforcer, mais aussi de le protéger de la surcharge. Nous devons donner à l'hôpital public tous les moyens



nécessaires à son bon fonctionnement, en respectant ses acteurs. Sans épuisement des professionnels, sans exigence de rentabilité ou de performance. Il nous faut sortir d'urgence de la logique d'« hôpital-entreprise ».

Il est nécessaire que tous les autres acteurs jouent correctement leur rôle afin de ne pas surcharger le l'hôpital et d'assurer la pérennité de l'ensemble du système. Il nous apparaît donc primordial, en premier lieu, de développer la prévention afin d'améliorer l'état de santé général, de limiter l'apparition de maladies exerçant une pression sur l'ensemble système de soins ou de les détecter précocement. Il nous apparaît également nécessaire d'assurer un accès aux soins primaires de proximité sur l'ensemble du territoire afin d'éviter la surcharge inutile des services d'urgences et des hôpitaux.

La coopération doit remplacer la concurrence entre les différents compartiments de l'offre de soins. Les pouvoirs publics ont le devoir de créer les conditions nécessaires à la coopération. Il convient pour cela de revoir toute l'organisation des différentes instances de gouvernement de notre système de santé et de créer des structures favorisant la démocratie sanitaire. Nous voulons donc opérer la refonte des instances territoriales chargées de traiter des politiques de santé avec la création d'unités territoriales de santé (UTS) et d'union départementales de santé (UDS) qui se substitueront aux Agences régionales de santé (ARS) ayant démontré leur inefficacité au cours de la pandémie. Ces différentes instances auront en charge l'ensemble des secteurs de l'offre de soins : ville, hôpital, médico-social, prévention.

À tous les maillons de cette chaîne, les décisions seront prises par un collège composé de citoyens (dont une partie pourra être tirée au sort), de représentants des professionnels de santé et des syndicats élus par la population, d'élus locaux, de représentants d'associations et de représentants de l'État et de l'Assurance maladie.

Les corps administratifs de la santé publique, porteurs d'une expertise et d'un savoir-faire en matière de planification sanitaire et de mise en synergie des politiques sanitaires et sociales seront revalorisés.

Pour que l'hôpital public redevienne humain et attractif, la priorité est l'amélioration des conditions de travail pour tous les corps de métiers. Nous proposons donc de :

- Revaloriser immédiatement les salaires et les carrières des soignant·es

pour en savoir plus sur notre campagne
rendez-vous sur **NUPES-2022.fr**



- Coordonner avec les mairies un nombre suffisant de logements à des loyers accessibles permettant au personnel hospitalier d'habiter proche de son lieu de travail
- Répondre immédiatement aux besoins de base en matériels et équipements du personnel soignant, administratif et technique
- Mettre en place un plan de rénovation du parc hospitalier français
- Engager un plan de recrutement pluriannuel pour avoir 100 000 soignant-es et médecins supplémentaires à l'hôpital, 300 000 dans le secteur médico-social et les EHPAD. Rendre obligatoire des ratios minimum de soignant-es par patient-es afin d'en finir avec la maltraitance institutionnelle
- Titulariser l'ensemble des contractuel-les à l'hôpital et encourager la formation du personnel. Organiser la polyvalence inter-services uniquement sur la base du volontariat
- Veiller à la stabilité des horaires de travail, reconnaître la pénibilité (travail de nuit et de weekend) et assurer le remplacement du personnel absent par un fonctionnement avec 120 % de l'effectif cible
- Réformer la gouvernance des hôpitaux afin d'assurer un fonctionnement collégial organisé autour des soins et du projet médical
- Assurer une visite médicale annuelle (à minima) de tout le personnel de santé afin de prévenir les risques psycho sociaux
- Sortir du tout T2A (tarification à l'activité) et de la politique du chiffre qui met les établissements hospitaliers en situation de conflits d'intérêt avec la Sécurité sociale. La T2A sera réservée aux actes techniques, standardisés et programmés tandis que les spécialités ayant à traiter des maladies générales seront financées par une dotation globale. Enfin, pour les soins palliatifs, nous reviendrons au prix de journée
- Après revalorisation des rémunérations, mettre fin aux dépassements d'honoraires dans une réforme plus profonde du financement
- Reconnaître la spécificité des pratiques professionnelles du médico-social et renforcer sa dotation en moyens humains et financiers. Le financement du médico-social sera réalisé à la dotation globale et non à l'activité

5) Êtes-vous favorable à la prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % par l'assurance-maladie ? Quelles mesures préconisez-vous pour l'embauche et la formation de personnels qualifiés (Ehpad et services à domicile) en nombre suffisant ?

Il faut faire face collectivement à la perte d'autonomie individuelle. Garantir des conditions de vieillesse digne est un enjeu de civilisation humaine. Nous voulons sortir du modèle actuel de maltraitance institutionnelle de nos aînés et des personnes qui s'en occupent, majoritairement des travailleuses.

Face aux évolutions démographiques et aux besoins d'accompagnement du Grand âge, nous proposons de construire un service public de la dépendance :

- Former, qualifier et recruter en nombre suffisant de personnel nécessaire : au moins 240 000 personnes pour pouvoir respecter un ratio minimum d'encadrement « au chevet » des personnes résidant en EHPAD.

- Développer un réseau public d'EHPAD aux tarifs harmonisés et accessibles avec la création de 10 000 places par an pendant cinq ans.

- Développer un réseau public de services d'aide et de soins à domicile.

- **Construire le 5ème risque relatif à la perte d'autonomie, en l'inscrivant résolument dans le principe de solidarité nationale, avec un financement à la hauteur des besoins dans le cadre d'une gestion directe par la sécurité sociale.**

- Revaloriser les métiers et revenus de l'ensemble des professionnels du grand âge à domicile comme en institution en refondant les grilles de rémunération et de qualifications.

- Renforcer les droits des aidants familiaux et les sortir de l'invisibilité en revalorisant l'allocation proche aidant.

- Recenser les besoins en matériels et équipements de tous les EHPAD de France afin que le personnel puisse travailler dans de bonnes conditions.

- Changer de culture dans les EHPAD, en passant d'une approche centrée sur la sécurité, le tout médical et l'uniformité, à une approche plus humaine, davantage centrée sur la personne et sur



ses liens avec la société.

La volonté politique ne se concrétise que si les moyens financiers suivent. Les dépenses liées à la construction du service public de la dépendance sont budgétées dans notre programme.

6) Êtes-vous favorable à la remise en place de services publics de proximité répondant aux besoins de nos concitoyens et plus particulièrement de ceux des retraités

Le quinquennat d'Emmanuel Macron n'a été que mépris vis-à-vis du service public : répression des manifestations du personnel hospitalier, remise en cause du travail des enseignants, recours à des cabinets de conseil privés pour organiser le démantèlement de nos services publics et de nos droits sociaux en sont quelques exemples, malheureusement parmi tant d'autres. Et s'il obtient une nouvelle majorité, ce mépris ne fera qu'augmenter.

Nous voulons renverser complètement cette façon de procéder et remettre le service public, en particulier de proximité au cœur du fonctionnement de notre État républicain. Les besoins sont immenses : bifurcation écologique, réparation sociale et adaptation climatique. Le gouvernement de la Nouvelle Union populaire aura besoin de toute l'expertise de notre fonction publique pour mener à bien les grands chantiers d'intérêt national que sont la planification écologique et l'égalité d'accès aux services essentiels sur l'ensemble du territoire.

Nous défendrons et reconstruirons le maillage de transports en commun et de services publics, notamment dans les départements ruraux, les quartiers populaires et les Outre-mer, afin de garantir une distance maximale (de quinze à trente minutes, en voiture ou en transport collectif) entre tout lieu d'habitation et les services publics essentiels (école, gare, hôpital, bureau de poste).

Nous remettrons les moyens humains et financiers pour atteindre cet objectif. Dès l'été 2022, le gouvernement de l'Union populaire engagera l'embauche immédiate de plusieurs milliers de fonctionnaires dans des services essentiels, avec l'objectif d'un million de nouveaux emplois publics. Ces fonctionnaires viendront notamment renforcer l'hôpital public aujourd'hui à bout de souffle ; soutenir des enseignants épuisés par l'improvisation sanitaire et les contre-réformes Blanquer ; secourir une justice qui a été clochardisée par ses ministres successifs et qui n'a plus les moyens d'assurer ses missions fondamentales ; **accompagner et soigner nos aînés dignement face à la perte d'autonomie.**



Ils viendront aussi renforcer l'État pour faire face aux immenses défis qu'il aura à aborder sans attendre : la planification écologique et son corollaire la relocalisation de notre économie.

Les principaux pôles de recrutements seront notamment le service public de la dépendance avec 243 000 recrutements dans les EHPAD, l'Éducation nationale avec 60 000 recrutements immédiats et 190 000 à terme, l'hôpital public avec 100 000 soignants, la justice avec 65 000 postes, l'enseignement supérieur et la recherche avec 30 000 recrutements.

Plus spécifiquement, concernant l'Éducation nationale, nous adopterons un plan pluriannuel de recrutement pour l'ensemble des concours, avec un dispositif de prérecrutement au métier d'enseignant favorisant l'accès des jeunes de tous les milieux sociaux.

Nous construirons un service public de la dépendance, pour aider les seniors à rester à domicile et un service public de la petite enfance en augmentant les moyens matériels et humains pour ouvrir 500 000 places en crèche et améliorer les conditions de travail dans les structures existantes. Nous restaurerons un service public de la culture ambitieux pour les acteurs culturels et le public.

En Outre-Mer, nous engagerons un plan pluriannuel d'investissement et de développement des services publics (transports, éducation, santé, logement, culture), dont la possibilité a été dessinée dans les propositions des mouvements sociaux, notamment en Guyane et à Mayotte.

Nous garantirons également le maintien de guichets et de formulaires papier malgré la dématérialisation des services publics et la transformation numérique des administrations, déployer un service public de proximité pour accompagner les 20 % de Français en difficulté avec le numérique (illectronisme).

Enfin, nous mettrons notre service public à la pointe des besoins en matière de bifurcation écologique, en créant un service public de la réparation et du réemploi, avec la mise en place de formations pour certains métiers (notamment électricité, électronique, bâtiment, textile). Nous rétablirons des pôles publics dans l'énergie, les transports et la santé afin de réindustrialiser le pays par des plans de filières au service de la bifurcation écologique.



7) Êtes-vous favorable à la création d'un tel ministère ?

Comme vous pouvez le constater, nous prenons à cœur les sujets de la retraite et de la dépendance qui, comme vous le soulignez, prendront encore plus d'ampleur dans les années à venir. Toutefois, la création de structure ou de ministère dédié relève souvent d'une communication non suivie d'acte. Le plus important est d'avoir la volonté politique et d'accorder les moyens nécessaires : c'est le cas de la Nouvelle Union populaire.